



droit de préavis réduit a un moi

Par **severin89**, le **21/08/2011** à **10:03**

bonjour, je suis en contrat d'interim depuis 8 mois, mon contrat se termine le 30 septembre. J'ai trouvé un cdi pour le 1 octobre.

Je souhaiterai changer d'appartement, puis je bénéficier d'un préavis d'un moi en disant que je suis en fin de contrat, et dois je le justifier? ou en disant que j'ai trouver un cdi sachant que je n'ai qu'une promesse d'embauche, le contrat est en cours de préparation.

merci de votre attention
cordialement

Par **Domil**, le **21/08/2011** à **12:31**

Vous devez justifier en produisant l'attestation de fin de CDD donc vous ne pouvez donner votre préavis avant la fin de ce dernier

Par **severin89**, le **21/08/2011** à **13:02**

Et avec mon cdi cela peut être considéré comme un nouvel emploi et bénéficier d'un moi?

Par **Domil**, le **21/08/2011** à **19:01**

Le nouvel emploi n'est une cause de préavis réduit que s'il est consécutif à une perte d'emploi donc vous devez attendre d'être dans ce nouvel emploi (il faut produire donc le justificatif de perte d'emploi, l'attestation de fin de CDD dans votre cas, et le justificatif du nouvel emploi)